

Transport scolaire régional :

Inscriptions ouvertes du 15 juin au 31 juillet

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Depuis 6 ans, la Région Occitanie offre la **gratuité des transports scolaires**, de la maternelle au lycée, à plus de 160 000 élèves chaque année. Par cette mesure volontariste, la Région Occitanie continue de favoriser l'égalité des chances et d'apporter la garantie de se réaliser pleinement, quelle que soit son origine sociale ou géographique.

Les élèves doivent **obligatoirement s'inscrire sur lio-occitanie.fr à partir du 15 juin et jusqu'au 31 juillet 2026**. A compter du 1er août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

L'abonnement au transport scolaire régional permet également de **voyager gratuitement, y compris les week-ends et vacances scolaires, à bord des autocars de lignes régulières du réseau liO** dans toute l'Occitanie, en plus de leur trajet domicile – établissement scolaire.

Il est à noter que, conformément au règlement d'accès à bord des autocars liO, les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés par un adulte ou un accompagnateur de plus de 15 ans.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos administrés. Une affiche est mise à votre disposition à cet effet.

Vous en souhaitant une bonne réception.

Ouverture des inscriptions à partir du 15 juin

Les élèves doivent **obligatoirement s'inscrire sur lio-occitanie.fr à partir du 15 juin et jusqu'au 31 juillet 2026**. A compter du 1er août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

En savoir +

Le périmètre de compétence de la Région

Qui peut s'inscrire auprès de la Région ?

Les inscriptions dépendent du lieu de résidence et du lieu de l'établissement fréquenté. En premier lieu, l'élève doit réaliser un trajet **en dehors du territoire des communautés d'agglomération, métropoles et communautés urbaines.**

Les conditions d'accès à la gratuité

Pour bénéficier de la gratuité du transport scolaire, l'élève doit :

Résider en Occitanie et réaliser un trajet en dehors du territoire des communautés d'agglomération, métropoles et communautés urbaines.

Être scolarisé de la petite section de maternelle à la terminale.

Habiter à une distance minimale de l'établissement fixée par le règlement.

Fréquenter l'établissement de secteur. Afin de préserver l'égalité des chances, la Région permet de déroger à cette sectorisation pour des motifs pédagogiques (enseignements spécifiques, etc.).

Utiliser le service régulièrement.



Bon à savoir

Un simulateur est disponible sur le site lio-occitanie.fr
Les familles peuvent ainsi évaluer leur éligibilité à la gratuité du transport scolaire régional.